

**BOULANGERIE PATISSERIE DE BOUSSENS**  
**Société à Responsabilité limitée**  
**Au capital de 1.350,00 €**  
**Siège social : 9 avenue du 11 novembre 1918**  
**31360 BOUSSENS**  
**RCS TOULOUSE : 819 376 641**

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 8 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit novembre, les associés de la société " BOULANGERIE PATISSERIE DE BOUSSENS", société à responsabilité limitée au capital de 1.350,00 € dont le siège est à BOUSSENS (31360), 9 avenue du 11 novembre 1918, identifiée au SIREN sous le numéro 819 376 641 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance.

La séance est présidée par Monsieur Emmanuel GIRARD en sa qualité de Gérant.

Lequel, après avoir déclaré détenir personnellement :  
- la pleine propriété de 100 parts sociales

Constate la présence à la réunion de :  
- Madame Béatrice BRODY, propriétaire de la pleine propriété de 35 parts sociales,

Soit au total la totalité des 135 parts sociales composant le capital social.

L'Assemblée réunissant ainsi l'ensemble des associés peut valablement délibérer et statuer à la majorité requise.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

**I / Nomination d'un commissaire à la transformation**

Les associés de la société à responsabilité limitée BOULANGERIE PATISSERIE DE BOUSSENS ont besoin pour le développement de ladite société d'avoir une structure juridique plus adaptée et à cet effet d'adopter une structure sous forme de société par action simplifiée.

Pour se faire, il est nécessaire et indispensable d'obtenir préalablement à la décision d'adoption de la nouvelle structure juridique un rapport d'un commissaire à la transformation.

Il est proposé de nommer le Cabinet AS AUDIT EXPERTISE sis à CARBONNE (31390) 71 rue Lucien Cassagne pour l'établissement du rapport.

Le tout à des charges et conditions que le mandataire jugera convenables.

**II / POUVOIRS A DONNER.**

Le Président expose l'intérêt de l'opération de transformation de la société.

Il précise les conditions qui permettent de réaliser cette opération et demande l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires.

**Après discussion, il met aux voix les résolutions suivantes :**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer comme commissaire à la transformation le Cabinet AS AUDIT EXPERTISE sis à CARBONNE (31390) 71 rue Lucien Cassagne

Le tout à des charges et conditions que le mandataire jugera convenables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B G G G

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs avec faculté de déléguer à Monsieur Emmanuel GIRARD et, ou Madame Béatrice BRODY, agissant en sa qualité de gérant

A l'effet de signer au nom de la société, tous actes et pièces, aux conditions qu'il avisera, intervenir aux actes sus-désignés, d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra, substituer et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire aux effets ci-dessus

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président de séance.

